

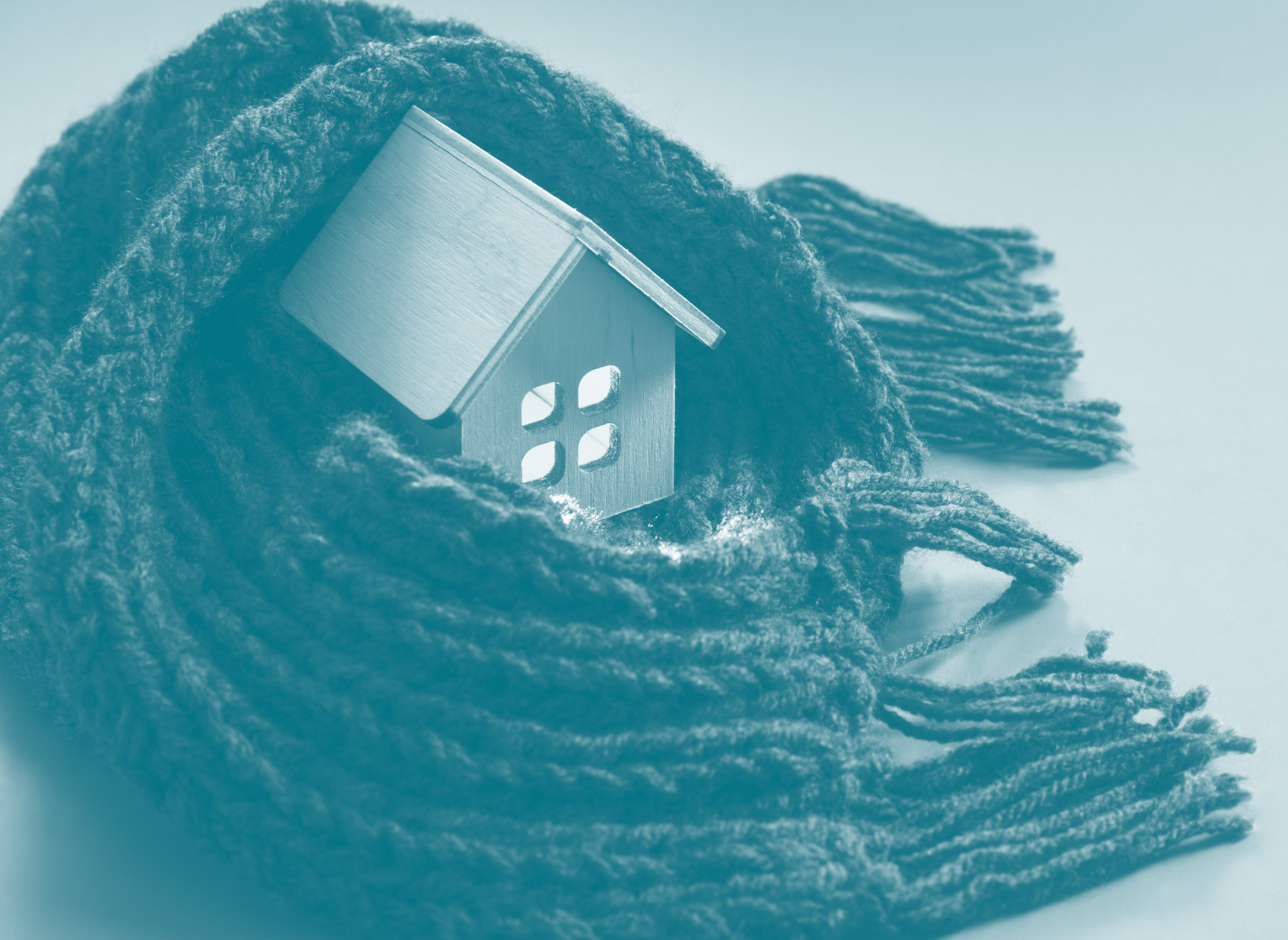


12
nov **JOURNÉE**
2024 **CONTRE LA**
PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE

Dossier de Presse

Contact Presse
Alice Dekker
alice@alicedekker-rp.fr
06 16 58 21 60

www.journee-precarite-energetique.fr



SOMMAIRE

**Mardi 12 novembre 2024,
4^{ème} édition de la Journée nationale contre la précarité énergétique**
Page 3

Les chiffres clés de la précarité énergétique en France
Page 4

Politiques publiques de lutte contre la précarité énergétique : quel bilan ?
Page 6

Témoignages
Page 16

Des événements à travers toute la France, et notamment...
Page 18

23 organisateurs et un nouveau comité de soutien
Page 20



Mardi 12 novembre 2024, 4^E ÉDITION DE LA JOURNÉE NATIONALE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Alors que ce fléau touche de plus en plus de ménages en France, quel bilan tirer des politiques publiques déployées pour y faire face ?

Le 12 novembre prochain marquera la quatrième édition de la Journée nationale contre la précarité énergétique. Cette année encore, elle visera 3 objectifs : **continuer de fédérer, visibiliser et interpeller autour de cette injustice sociale, sanitaire et environnementale qui touche 12 millions de personnes en France.**

Malgré une mobilisation croissante de la société civile et des institutions autour de ce phénomène, toujours plus de foyers peinent à conserver une température acceptable dans leur logement, ou se ruinent pour le faire...

2023 a vu une augmentation inquiétante du nombre de personnes déclarant souffrir du froid ou de chaleur excessive dans leur logement, et pour la première fois, plus d'un million de ménages ont subi des coupures ou des réductions de puissance pour impayés de factures d'énergie. L'explosion des prix de l'énergie, l'accroissement de la précarité, les effets du dérèglement climatique et la persistance de millions de logements énergivores

impossibles à chauffer l'hiver ou à rafraîchir l'été impactent en effet trop fortement le budget des ménages, mais aussi leur santé et leur vie sociale.

C'est pour dénoncer cette injustice, analyser et dresser le bilan des politiques publiques déployées pour y faire face et mettre dans la lumière les solutions qui existent, qu'une vingtaine d'organismes engagés dans la rénovation énergétique, contre l'exclusion sociale et le réchauffement climatique organisent, pour la quatrième année consécutive, cette journée de mobilisation.

En 2023, 180 événements avaient été proposés à travers le territoire par 170 organisateurs (ONG, collectivités...). Cette année, il s'agit d'aller plus loin encore, pour que la précarité énergétique soit au cœur de l'actualité du 12 novembre prochain.

Le programme complet des événements, qui s'enrichira d'ici novembre, est à découvrir [ici](#).



LES CHIFFRES CLÉS DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE

12 millions de personnes souffrent de précarité énergétique en France. Avec l'accroissement de la précarité, la mauvaise qualité thermique de millions de logements et l'augmentation des coûts de l'énergie et des loyers, de plus en plus de ménages n'ont pas les moyens ou ne parviennent pas à chauffer leur logement correctement.

30 % des ménages déclarent avoir souffert du froid pendant au moins 24 heures dans leur logement, ils étaient 14 % en 2020. *(Médiateur de l'énergie, 2024)*

75 % des foyers réduisent leur chauffage pour ne pas avoir de factures trop élevées. C'est 6 points de plus qu'en 2022. *(Médiateur de l'énergie, 2024)*

4,8 millions de passoires thermiques (classe F et G) en France métropolitaine. *(ONPE, 2023)*

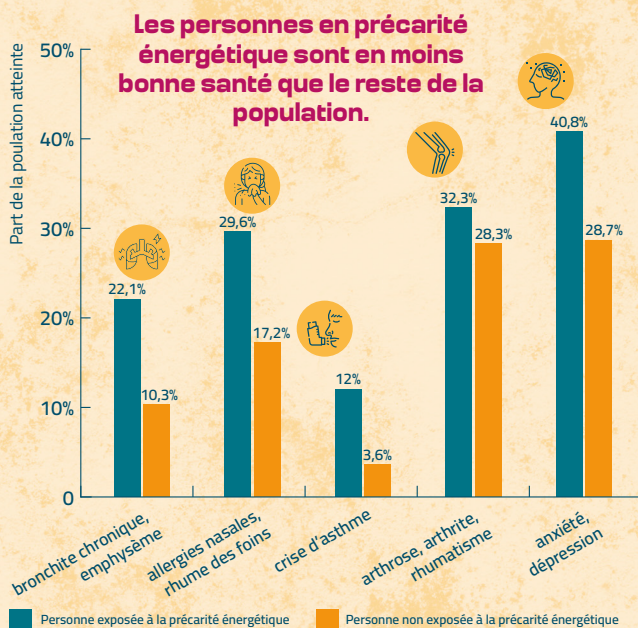
42% des Français.es déclarent avoir souffert de la chaleur dans leur logement pendant au moins 24 heures en 2024. *(Médiateur de l'énergie, 2024)*

1 million d'interventions pour impayés de factures d'énergie en 2023, dont 178 000 coupures d'électricité. *(Médiateur de l'énergie, 2024)*



L'impact de la précarité énergétique sur la santé

48% des adultes exposés à la précarité énergétique souffrent de migraines et 22% de bronchites chroniques contre 32% et 10% des personnes qui n'y sont pas exposées. Les enfants exposés, quant à eux, souffrent à 30% de sifflements respiratoires, contre 7% chez les autres.¹



La précarité énergétique conduit en outre de nombreux ménages à utiliser des chauffages inadaptés, avec un **risque d'intoxication au monoxyde de carbone**, éventuellement accentué par l'absence d'aération. Dans ces conditions, on observe plus fréquemment un phénomène de condensation et l'**apparition de moisissures**, avec des impacts sanitaires multiples. Enfin, l'humidité du logement accroît le **risque d'intoxication au plomb** contenu dans les peintures.

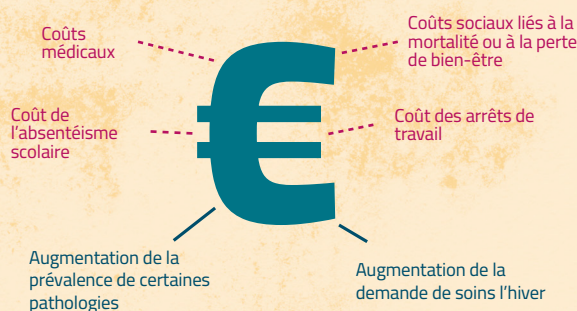
En 2015, une étude économétrique de l'OFCE a montré que, toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être dans un logement surpeuplé, bruyant ou humide, augmentait de 40% le risque pour ses occupants de se déclarer en

mauvaise santé. Pour un logement difficile à chauffer, ce risque accru s'élève à 50%.²

10 350 DÉCÈS seraient dus à l'**inefficacité énergétique** des logements.

Selon une étude du ministère de la Transition écologique, **la rénovation des 1,7 million de passoires énergétiques** du parc locatif privé d'ici à 2028 et des 1,9 million de logements dont le DPE est classé E d'ici 2034 **permettrait de prévenir le décès de 10 000 personnes.**³

En 2022, une étude de France Stratégie a estimé que **30% de la surmortalité hivernale serait due à l'inefficacité énergétique des logements**, soit 10 350 décès par an. Selon cette même étude, **le coût moyen annuel de santé pour les ménages vivant dans des logements concernés par le risque de températures intérieures basses s'élèverait à 7 500 euros. Ce coût atteindrait même 33 000 euros pour les ménages en dessous du seuil de pauvreté.**⁴



L'éradication des passoires thermiques en 10 ans ferait économiser 700 millions d'euros chaque année sur le système de soin.

1 Fondation Abbé Pierre et CREAI-ORS Languedoc-Roussillon, Liens entre précarité énergétique et santé, novembre 2013.

2 « La mesure du coût économique et social du mal-logement » réalisé par l'OFCE (Pierre Madec) pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) et le Plan urbanisme construction architecture (PUCA) in Revue de l'OFCE, n° 146, 2016

3 Ministère de la Transition écologique, « Projet de loi climat et résilience : évaluation de l'obligation de rénovation des logements indécents du parc locatif privé », juin 2021

4 France Stratégie, « L'évaluation socio-économique des effets de santé des projets d'investissement public », mars 2022.



POLITIQUES PUBLIQUES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : QUEL BILAN ?

Rénovation énergétique : une année de réforme et d'instabilité

La rénovation énergétique désigne l'ensemble des travaux du bâtiment visant à diminuer sa consommation énergétique et celle de ses habitants ou utilisateurs dans le cas de locaux tertiaires, et à décarboner les énergies utilisées pour le confort thermique. Alors que 43% des Français disent avoir souffert d'une température intérieure trop élevée en été et 40% d'une température trop froide en hiver (59% pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville) en 2024⁵, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine révèle que près de trois Français sur quatre placent la rénovation thermique des bâtiments comme priorité numéro un pour améliorer leur cadre de vie.

Face à ce constat, par ailleurs aggravé par la hausse des prix de l'énergie, mettre en œuvre un vaste chantier national d'amélioration de la performance énergétique du bâti relevait de l'urgence. Lancé en janvier 2020, le

dispositif MaPrimeRenov', piloté par l'Anah, est le principal mécanisme d'aides du secteur. **En 2023, il a permis de réaliser 570 000 actions de rénovation énergétique parmi lesquelles 70 000 rénovations globales.** Elles représentaient un budget de **2,7 milliards d'euros d'aides.**

En 2023, la majorité des travaux subventionnés concernaient des monogestes



sur 570 000 dossiers de rénovations.

5 3^e édition du baromètre d'opinion Anru-Harris Interactive, 2024

En cohérence avec l'objectif de réaliser 200 000 rénovations globales cette année, une hausse conséquente de MaPrimeRénov' de 1,6 milliard d'euros avait été actée dans le budget 2024 adopté fin 2023. Cette enveloppe entérinait la réforme ambitieuse du dispositif voulue par le Gouvernement d'Elisabeth Borne et construite avec les acteurs du secteur : « MaPrimeRénov' sérénité » se transforme en pilier « performance », ouvert à tous les ménages sans plafonds de ressources s'ils se lancent, en une seule fois ou par étapes, dans une rénovation plus ambitieuse que de simples gestes de rénovation. Cette évolution s'accompagne d'une augmentation des plafonds de travaux et d'une hausse des pourcentages de subventions, permettant enfin de se rapprocher d'un reste à charge quasi nul pour les plus modestes. Effectivement, cette aide finance désormais jusqu'à 90% du montant des travaux hors taxe pour des ménages très modestes en logements individuels qui passeraient du statut de passoires (DPE F ou G) à des logements rénovés performants permettant un saut d'au moins quatre classes de DPE, pour un chantier allant jusqu'à 70 000 euros. Ce rehaussement de la prise en charge ouvre des perspectives nouvelles pour des rénovations d'ampleur, d'autant plus que la nouvelle aide de l'Anah « Ma Prime Logement Décent » pour les logements très dégradés est renforcée également, avec jusqu'à 90% de subventions pour les ménages très modestes pour des travaux allant jusqu'à 70 000 euros hors taxe. Les collectivités ou des acteurs privés pourront abonder pour réduire encore ce reste-à-charge. De leur côté, les ménages modestes pourront souscrire un éco-PTZ ou un Prêt Avance Rénovation pour le financer. Désormais, ce Prêt Avance Rénovation sera sans intérêt jusqu'au remboursement, en cas de vente du bien.

Le pilier « efficacité » conservait la possibilité de financer des « petits gestes » de rénovation, sauf lorsque cela concernait un logement énergivore (F ou G).

La réforme prévoyait en outre un recours systématique à l'accompagnement via MonAccompagnateurRénov', et un label « Accompagnement renforcé » pour les ménages en précarité énergétique. Ce parcours accompagné leur permet d'être assistés pour définir leur projet, préparer leur dossier et trouver des artisans qualifiés. Pour être efficace, cet accompagnement doit rester neutre et indépendant, et intégrer des compétences sociales, notamment pour les ménages à faibles ressources vivant dans des logements particulièrement dégradés et énergivores. Pour les ménages modestes, ce suivi est gratuit mais des freins subsistent lorsqu'une avance des frais leur est demandée.

Cependant, le 15 février 2024, le nouveau Gouvernement Attal a annoncé des évolutions visant à « simplifier les aides à la rénovation énergétique », en contradiction partielle avec les orientations promues par la réforme (privilegiant les rénovations d'ampleur) et d'accompagnement mis en place au 1er janvier 2024. Après avoir d'abord annoncé une diminution d'1 milliard d'euros de l'enveloppe dévolue à MaPrimeRénov' au titre des coupes budgétaires, le Gouvernement a en effet rétrogradé en réintégrant la possibilité de réaliser des « petits gestes » dans des passoires thermiques.

Le démarrage en 2024 de ce nouveau pilier « performance » a été poussif, tant s'est accumulé un retard important pour agréer des « accompagnateurs Rénov' » et former des artisans compétents. Le rythme des rénovations performantes demeure donc insuffisant et ne permet pas d'atteindre les objectifs de 200 000 par an. Il convient néanmoins de souligner la hausse de 61% de dossiers de rénovation performante au premier semestre 2024 (par rapport au premier semestre 2023).

S'il est entendu que des enjeux économiques sous-tendent le retour aux mono-gestes, de nombreuses organisations regrettent que cette décision ait été prise sans concertation avec l'ensemble des acteurs et sans analyse territorialisée du dispositif initialement mis en œuvre. Selon eux, le retour aux aides financières pour les mono-gestes ne peut garantir, en l'état, la cohérence et la qualité des projets de rénovation menés par les particuliers, lorsqu'ils ne sont pas correctement accompagnés.



Cette dynamique positive doit être réaffirmée et consolidée, en continuant à orienter vers le parcours accompagné la politique publique de rénovation énergétique, et en maintenant les crédits qui lui furent alors alloués. Le financement public des travaux en mono-gestes dans les passoires énergétiques doit, comme initialement prévu, s'arrêter fin 2024.



Aide au paiement des factures : à quand une revalorisation du chèque énergie ?

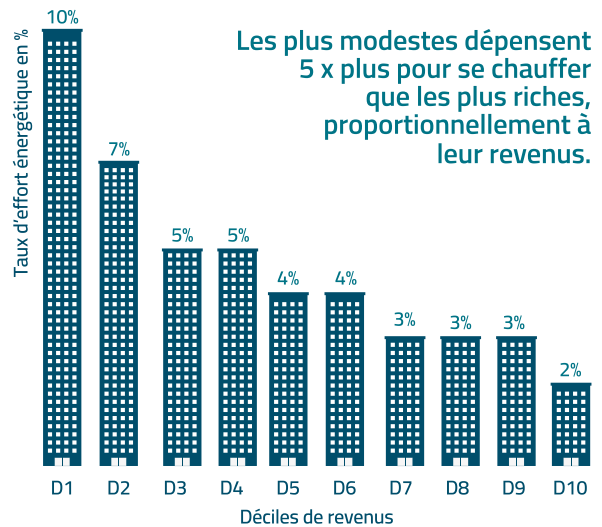
Le chèque énergie a été créé par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte pour remplacer les tarifs sociaux de l'énergie. Son objectif principal est la lutte contre les effets de la précarité énergétique. Il offre aux ménages modestes une aide au paiement de leurs factures d'énergie et est attribué en fonction de leur composition et sous conditions de ressources. Il permet aussi de régler des travaux de rénovation énergétique.

D'un montant moyen de 149 euros par an, le chèque énergie est aujourd'hui réservé aux 20% des ménages aux revenus les plus faibles, soit 5,6 millions de ménages.

28% des ménages ont rencontré des difficultés pour payer certaines factures de gaz ou d'électricité en 2024, contre 18% en 2020.

En 2024, les bénéficiaires automatiques du chèque énergie étaient, comme en 2023, les foyers habitant dans un logement éligible à la taxe d'habitation au 1er janvier 2022, dont le revenu fiscal de référence 2022 sur les revenus de 2021 était inférieur au plafond de 11 000 euros par unité de consommation. En effet, avec la fin non anticipée de la taxe d'habitation pour les résidences principales et du fichier associé, les services fiscaux se sont trouvés dans une impasse, incapable d'identifier les nouveaux ayant-droits. Malgré les alertes répétées des associations pour anticiper cet obstacle, des milliers de ménages qui ont vu leurs ressources diminuer en 2022 n'ont donc pas bénéficié du chèque et de ses protections associées cette année. Selon le dernier comptage de la DGEC pour l'utilisation de la plateforme en ligne, mise à disposition pour les nouveaux ayant-droits ou des bénéficiaires qui estiment que le montant de leur chèque aurait dû augmenter cette année, il y a eu 120 000 demandes et 32 000 chèques délivrés, sur un million d'ayant-droits potentiels que les services fiscaux ne peuvent identifier.

Bien que ces résultats soient alarmants, le Gouvernement a décidé de pérenniser cette plateforme à partir de 2025. Cela implique la fin de l'envoi automatique aux foyers éligibles, qui devront désormais s'inscrire eux-mêmes en ligne en fournissant leur numéro de contrat d'électricité et



leur identification fiscale. Cette procédure devra être répétée en cas de déménagement, de changement de fournisseur d'énergie ou autre situation similaire, ce qui multipliera les risques de non-recours. Cela est d'autant plus problématique que l'utilisation du chèque permet également aux fournisseurs d'énergie de repérer les ménages précaires et de déclencher les mesures de protection qui sont associées au dispositif : délais de 15 jours supplémentaires avant la coupure d'électricité ou la réduction de puissance en cas d'impayés, exemption de frais de mise en service en cas de déménagement, protection contre les réductions de puissance pendant la trêve hivernale...

1 MILLION

de ménages ont subi une coupure ou une réduction de puissance pour impayés de factures d'énergie (gaz et électricité) en 2023.

C'est + 49 % par rapport à 2019.

Cette réforme intervient dans un contexte où, **pour la première fois, plus d'un million de ménages ont subi des coupures ou des réductions de puissance pour impayés de factures d'énergie**, soit une augmentation de 49% par rapport à 2019. Parmi ces interventions, plus de 178 000 coupures d'électricité ont été subies par des ménages qui ne parvenaient plus à s'acquitter de leurs factures.

À supposer que la hausse des prix de l'énergie aurait été deux fois plus importante sans le bouclier tarifaire et les chèques exceptionnels, la baisse du niveau de protection en 2024 explique une importante dégradation des indicateurs liés à la précarité énergétique.

- /// 28% des ménages ont rencontré des difficultés pour payer certaines factures de gaz ou d'électricité, contre 18% en 2020 ;
- /// 75% des consommateurs ont restreint le chauffage pour ne pas avoir de factures trop élevées en 2023, soit 22 points de plus par rapport à 2020 ;
- /// 30% des foyers déclarent même avoir souffert du froid pendant au moins 24 heures dans leur logement, malgré un hiver moins rigoureux (contre 26% en 2023 et 14% en 2020). Parmi eux, 41% déclarent que la raison est financière.

Tandis que les aides exceptionnelles mises en place pour contrer l'augmentation des prix de l'énergie se retirent progressivement, il est manifeste que toujours plus

de foyers vulnérables se trouvent dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins énergétiques les plus élémentaires.

Si d'autres aides au paiement des factures existent, elles restent limitées. Les fonds de solidarité pour le logement (FSL) — institués en 1990 dans chaque département — ont pour vocation d'aider les ménages en difficulté : apport de garantie, aide au paiement du loyer et des factures d'énergie et d'eau, mesures d'accompagnement social... Même combinées à d'autres dispositifs locaux ou nationaux, les aides des FSL ne suffisent toutefois pas à répondre à la hausse des demandes. Le nombre de ménages aidés au titre du paiement des factures d'énergie stagne autour de 80 000 chaque année, pour un montant moyen de 325 euros..

Nous demandons le triplement du chèque énergie, soit un montant moyen de 450 euros, et l'élargissement des conditions d'éligibilité, pour concerner les 30% des ménages les plus modestes particulièrement affectés par la hausse des prix de l'énergie. Cela viendrait en remplacement d'un bouclier tarifaire inéquitable qui a déjà coûté 100 milliards d'euros depuis 2021 ! Il est également impératif de conserver le seul critère du revenu fiscal de référence pour obtenir un chèque énergie, en attendant qu'une solution d'identification par logement soit trouvée. Le risque d'un trop perçu qui pourrait en découler pour certaines personnes ne justifie pas de mettre en danger toutes celles qui comptent sur cette aide pour payer leurs factures, se protéger du froid et échapper à la coupure d'énergie !



La précarité énergétique étudiante

La précarité énergétique étudiante est un phénomène croissant qui affecte de plus en plus d'étudiants en France, par ailleurs aggravée par la hausse des coûts de l'énergie et la faible qualité des logements étudiants. En 2021, le taux d'effort énergétique moyen des étudiants, soit la part des dépenses énergétiques dans leurs revenus, était de 11%, bien au-delà du seuil de précarité énergétique fixé à 8%. De plus, en 2024, **43% des jeunes de 18 à 34 ans déclarent avoir souffert du froid dans leur logement, et 53% d'entre eux ont rencontré des difficultés à payer leurs factures d'énergie** (contre 28% de l'ensemble des ménages)⁶.

Le problème est amplifié par la mauvaise isolation des logements : une large majorité d'étudiants vivent dans des passoires thermiques, ce qui entraîne des niveaux d'humidité dangereux et des températures basses à l'intérieur

de leurs logements. **Près de 30% d'entre eux occupent des logements insalubres, avec des conséquences sur leur santé, notamment des maladies respiratoires et une qualité de sommeil détériorée**⁷.

Les solutions actuelles, comme les bourses et les aides au logement (APL), ne sont pas suffisantes pour couvrir les dépenses énergétiques. Une grande proportion des étudiants étant rattachés au foyer fiscal de leurs parents, peu d'entre eux répondent aux critères d'attribution du chèque énergie. De plus, le non-recours aux dispositifs d'aide est élevé, notamment par manque de connaissance des droits et dispositifs disponibles. Enfin, la relation locataire-propriétaire est souvent compliquée, avec des délais importants dans les réparations nécessaires pour assurer un confort thermique.

6 Baromètre énergie info 2023, Médiateur national de l'énergie

7 Diagnostic d'un phénomène socio économique invisibilisé : la précarité énergétique étudiante, Science Po Grenoble, Chaire HOPE



Protection des locataires : de bonnes intentions mais des difficultés de mise en œuvre

L'obligation de rénover les passoires thermiques mises en location compte également parmi les outils de lutte contre la précarité énergétique prévus par les politiques publiques.

Au 1er janvier 2023, il y avait près de 1,9 million de logements avec une étiquette G en France (6,3% du parc). Depuis cette même date, et conformément à la loi Climat et résilience, les pires des passoires (dites « G+ ») sont concernées par l'obligation de rénover, avant les G en 2025, les F en 2028 puis les E en 2034.

Il apparaît important de rappeler que déclarer « indécents » les passoires thermiques n'aboutit pas en réalité à les faire sortir du marché locatif. La plupart des logements indécents restent de fait sur le marché et bien peu de locataires, quand ils connaissent leurs droits, osent assigner leur bailleur au tribunal. Mais au moins auront-ils la loi de leur côté pour demander à leur bailleur des travaux de remise aux normes ou une modulation de loyer. De plus, cette obligation est loin d'être inflexible, grâce aux nombreuses exceptions prévues, elle ne s'appliquera pas si les contraintes techniques ou patrimoniales l'en empêchent, et également lorsqu'une Assemblée générale de copropriété refuse de voter les travaux proposés par le bailleur.

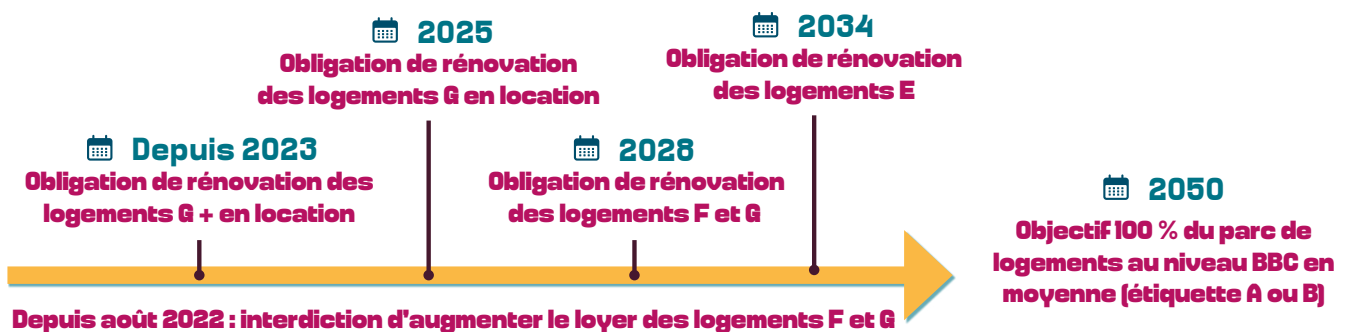
Ces nouvelles normes font tout de même l'objet d'un fort lobbying de la part des bailleurs et de leurs représentants dans l'objectif que le Gouvernement les repousse. Celui-ci semblait jusqu'ici vouloir faire preuve de fermeté, d'autant que les bailleurs sont éligibles à MaPrimeRénov' et bénéficient d'avantages fiscaux en cas de travaux. Toutefois, dans son discours de politique générale prononcé le 1er octobre, le premier ministre Michel Barnier a annoncé que

« le diagnostic de performance énergétique sera simplifié et son calendrier sera adapté », sans que davantage de précisions ne soient pour le moment apportées.

Aujourd'hui, de premiers résultats positifs sont pourtant visibles puisque l'intérêt des bailleurs pour la rénovation semble se réveiller. À Grenoble, l'Agence locale de l'énergie reçoit désormais bien plus de demandes de la part de bailleurs. À Paris, les appels de bailleurs à l'Agence parisienne pour le climat (APC) sont passés de 5 à 40% des demandes d'informations depuis l'annonce de ces obligations.

Le logement social dispose quant à lui de moyens rehaussés mais jugés encore insuffisants pour rénover le parc de manière performante. Ce ne sont que 400 millions d'euros qui ont été adoptés dans le projet de loi de finances 2024 à l'Assemblée nationale, et il ne s'agit que d'un transfert opéré par le Gouvernement du budget de l'Anah vers l'aide aux bailleurs sociaux.

En parallèle de l'obligation de rénover les passoires thermiques, le diagnostic de performance énergétique (DPE) constitue un autre outil de protection des locataires. Efficace et désormais connu du grand public, il a pour objectif d'informer sur la consommation énergétique et les émissions carbone du logement, d'estimer ses charges énergétiques et de recommander des travaux à réaliser pour l'améliorer. Il est obligatoire en cas de vente ou de location d'un bien depuis 2007. Néanmoins, entrée en vigueur le 1er juillet dernier, une réforme du DPE a introduit plusieurs modifications notables dans l'évaluation énergétique des logements. Parmi les changements, **environ 140 000 logements ont vu leur classification énergétique s'améliorer, sortant ainsi du**



statut de « passoires thermiques » sans nécessiter de travaux.

Les raisons qui justifient ces évolutions sont essentiellement liées à la correction des biais de l'ancien calcul. Les précédents critères pénalisaient en effet de manière disproportionnée les petits logements, souvent classés en bas de l'échelle énergétique en dépit d'une consommation réelle plus faible par mètre carré. L'amélioration des notes DPE pour ces logements permet donc de retarder l'interdiction de location des logements classés E jusqu'en 2034, offrant un répit aux propriétaires. Mais cette réforme ne réduit nullement les coûts énergétiques élevés pour les occupants. En outre, elle crée une inégalité de traitement entre les locataires de petits logements et ceux de logements plus grands. Car si les premiers bénéficient d'une reclassification avantageuse, les seconds continuent de faire face aux mêmes défis énergétiques sans répit comparable.

Mesure méconnue mais pas des moindres, la Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 interdit à compter du 24 août 2022 toute augmentation de loyer ou complément de loyer des logements du parc privé classés F et G au titre du DPE.

La loi précise que ces dispositions s'appliquent pour les contrats de location conclus, renouvelés ou tacitement reconduits après cette date. Toutefois, des remontées témoignent d'un non-respect fréquent de cette disposition, de nombreux locataires continuant à subir des augmentations de loyers abusives alors qu'ils vivent dans des passoires thermiques ou qu'ils n'ont pas accès à leur DPE.

Les femmes, premières victimes de la précarité énergétique

Une étude menée fin 2022 par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) a révélé que les femmes, en particulier les mères célibataires, sont plus exposées aux conséquences de la hausse des prix de l'énergie. Elles ont davantage de difficultés à régler leurs factures énergétiques et sont ainsi plus susceptibles de se retrouver en situation de précarité énergétique que les hommes et les pères célibataires. Cette inégalité s'explique notamment par l'écart salarial persistant entre les sexes, qui reste en moyenne de 13% à poste et responsabilités égales.

Cette plus grande vulnérabilité des femmes face à la précarité énergétique les expose également à des

répercussions plus graves, telles que l'insécurité économique, la difficulté à maintenir une autonomie de vie ou encore la menace pour leur bien-être global.

En outre, au-delà des facteurs économiques et socioculturels, des différences physiologiques entrent en jeu : les femmes sont généralement plus sensibles aux variations de température, et les effets sur leur santé, tant physique que mentale, peuvent être considérables. De nombreuses pathologies vasculaires et respiratoires sont d'ailleurs liées à la mauvaise qualité de l'air dans les foyers.

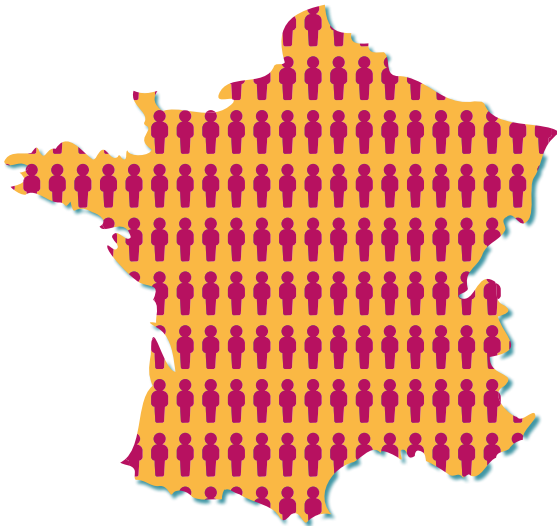


Bouilloires thermiques : une trop faible prise en compte de la précarité énergétique d'été

Alors que selon une étude (IGNES, 2024), seulement **un logement sur 10 est adapté aux fortes chaleurs**, l'urgence d'adopter une loi de programmation de la rénovation performante des bâtiments et des aménagements urbains, qui intègre pleinement le confort d'été des logements, fait de plus en plus consensus. Le GIEC indique qu'à l'horizon 2050 : « des vagues de chaleur pourraient survenir trois années sur quatre, et durer de mai à octobre (contre de mi-juin à mi-septembre actuellement) ». **L'ADEME estime que, même dans l'éventualité du respect des engagements climatiques, 26 à 27% du parc immobilier serait exposé à des vagues de chaleur avec un risque estimé « très important »** (et de 61 à 65 % dans le pire des scénarios), alors qu'en 2020, aucune surface n'était considérée comme telle.

5 000

personnes sont mortes de la chaleur en 2023



L'ADEME pointe également, dans une étude de juin 2023, qu'en l'absence de mesures d'adaptation (isolation performante, ventilation, protections solaires), une majeure partie des bâtiments de villes comme Paris ou Nîmes sera inadaptée au dérèglement climatique et qu'à partir de 2050, la seule action sur l'enveloppe sera insuffisante pour garantir l'habitabilité de l'intégralité des bâtiments se situant dans le périmètre de l'étude.

**En 2023,
6 personnes sur 10
ont souffert de la chaleur
chez elles.**



Au-delà de l'euphémisme du confort d'été, la précarité énergétique d'été a de graves conséquences sanitaires, économiques, écologiques et sociales. **En 2023, la chaleur a provoqué une sur-sollicitation de notre système de soin d'urgence (20 000 consultations) et était responsable de la mort de 5 000 personnes, dont 1 500 pendant les canicules (Santé Publique France)**. Malgré la récurrence et les conséquences dramatiques de ces chaleurs, des millions de personnes continuent à vivre dans des logements qui se transforment en véritables bouilloires, sans que les pouvoirs publics n'en fassent une priorité.

Selon le médiateur de l'énergie et malgré un été particulièrement doux, 42% des Français déclarent avoir eu trop chaud dans leur logement en 2024. Une exploitation inédite de l'Enquête Nationale Logement 2020 par la Fondation Abbé Pierre révèle également que le nombre de personnes vivant dans des logements trop chauds est en hausse de 26% depuis 2013. **Ce phénomène touche particulièrement les personnes âgées, les jeunes et les ménages modestes. Cette vulnérabilité s'explique notamment par la morphologie urbaine des quartiers populaires, dont le manque d'espaces verts et la bétonisation favorisent les îlots de chaleur urbains.** Majoritairement locataires et sans moyens techniques, réglementaires et financiers pour rénover, les ménages y vivent souvent en surpeuplement, dans des logements de mauvaise qualité et rarement équipés de climatisation.

Il faut donc systématiser la prise en compte du confort d'été des occupants dans les travaux de rénovation subventionnés par l'État. En effet, **malgré l'ajout des protections solaires et des brasseurs d'air à la liste des gestes subventionnables dans le cadre du pilier « performance » de MaPrimeRénov en**

2024, à date seuls 47 projets de rénovations subventionnés y avaient eu recours.

Par ailleurs, l'installation d'équipements de climatisation, souvent présentée comme une solution pour limiter la chaleur dans les bâtiments, n'est pas efficace énergétiquement, dégage des gaz à effets de serre et tend à augmenter les

factures des ménages. Celle-ci ne peut donc pas être la seule solution à la limitation de la chaleur dans nos logements. Les solutions passives doivent être privilégiées et, si nécessaire, en association avec les solutions de refroidissement actives les plus performantes.

Les acteurs de la Journée contre la précarité énergétique appellent le nouveau Gouvernement Barnier à adopter une loi de programmation de la rénovation performante des bâtiments et des quartiers, intégrant pleinement les critères de l'habitabilité en été des logements (isolation thermique performante, installation de protections solaires et de vitrages à contrôle solaire, ventilation adéquate, couleurs claires pour les murs, brasseur d'air...) et la réduction des îlots de chaleur en milieu urbain (végétalisation, désimperméabilisation des sols, ombrage des voies piétonnes, brumisation, réseaux d'eau glacée urbains, etc).



Nous demandons que soit intégrée la capacité d'un logement à protéger de la chaleur dans les critères de décence du logement.



Des actions de terrain concrètes et efficaces

À l'échelle locale, de nombreux dispositifs sont mis en œuvre pour lutter contre le fléau de la précarité énergétique.

Les fonds sociaux d'aide aux petits travaux de maîtrise de l'énergie (FSATME) permettent par exemple de financer de travaux de rénovation en faveur des bénéficiaires du Slime.

Bénédicte Garçon, Coordinatrice de Morbihan Solidarité Energie à l'ADIL 56, témoigne de son déploiement sur son territoire : « L'Agence départementale d'information sur le logement coordonne le Slime dans le Morbihan depuis 2017. Le FSATME a été mis en place au démarrage. Notre enveloppe atteint 89 000 euros par an. Nous sommes soutenus par le département, EDF et la Fondation Abbé

Pierre. Six chargés de visites réalisent environ 400 visites par an. Parmi nos bénéficiaires, la moitié sont des locataires du parc privé, un quart du parc public et un quart sont des propriétaires occupants. En fonction du profil, les travaux diffèrent : changement d'électroménager, des radiateurs, entretien de la chaudière, ramonage de la cheminée. Nous prenons en charge 70 à 80% des équipements, avec un plafond. Pour les propriétaires occupants, les aides vont jusqu'à 2400 euros pour des travaux qui ne sont pas pris en charge par l'Anah (chauffe-eau, VMC). Ce dispositif les pousse souvent à engager des travaux de rénovation énergétique plus importants. En 2023, 124 dossiers ont fait l'objet d'un financement au titre du FSATME. Nous amenons ce petit souffle financier qui fait du bien aux ménages. »

Des mesures de lutte à l'échelle européenne

En Europe, 8,7% de la population consacre une part trop importante de ses ressources aux dépenses de logement, 42 millions de personnes sont en précarité énergétique et au moins 895 000 personnes sont sans domicile.

Au vu d'une crise du logement qui est désormais de dimension européenne, pour la première fois, à l'été 2024, un plan européen pour le logement abordable a été annoncé.

Pour la première fois également, un commissaire européen sera spécifiquement dédié aux questions de l'énergie et du logement conjointement, venant d'un pays engagé et moteur sur ces questions, le Danemark.

Des financements européens nouveaux pour l'investissement sur les logements abordables et durables sont prévus notamment via la Banque Européenne d'Investissement, et le Fonds Européen Social pour le Climat pourrait être recentré sur la rénovation énergétique à destination des ménages les plus modestes.

Une directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments, qui aurait pu être plus ambitieuse mais a le mérite d'exister, a également été adoptée qui va devoir être traduite dans la législation de chaque État membre.

Enfin, l'abolition des coupures d'électricité que défendent les acteurs de la Journée contre la précarité énergétique répondrait aux exigences de l'Union européenne, qui a adopté en avril dernier une réforme du marché européen de l'électricité, composée d'une directive mentionnant que les États membres doivent « veiller à ce que les clients vulnérables et les clients en situation de précarité énergétique soient totalement protégés contre les interruptions de fourniture d'électricité, en prenant les mesures appropriées, y compris l'interdiction des interruptions ou d'autres mesures équivalentes. »



Le contexte de prise de conscience générale de la nécessité et de l'urgence de s'engager sur la rénovation énergétique des logements, en même temps que les cadres politiques, juridiques et financiers nouveaux créés au niveau européen, devraient donc être porteurs pour que des progrès significatifs puissent s'accomplir en la matière en France.



TÉMOIGNAGES

Témoignage de Madame P. :

« Après ma séparation avec le père de mon petit garçon pendant ma grossesse, j'ai été obligée de chercher un appartement à Besançon, ma ville d'origine. Ensemble nous habitions en Vendée mais les logements y sont inaccessibles pour quelqu'un qui touche le RSA. C'était une période compliquée pour moi et ne pouvant me déplacer, j'ai opté pour un appartement sans le visiter. Sur les photos, l'ancien logement de cheminot des années 60 paraissait convenable. Très vite après mon installation, j'ai pourtant constaté qu'il n'était pas du tout sain. Les fenêtres sont neuves mais le bâtiment est mal isolé ; c'est très difficile de se chauffer. A défaut de VMC l'humidité s'installe, créant des moisissures sur les murs. Mon fils et moi sommes tout le temps malades. Je me suis tournée vers mon bailleur social à plusieurs reprises mais il refuse d'engager des travaux. Je me sens totalement méprisée alors que je paie mon loyer.»

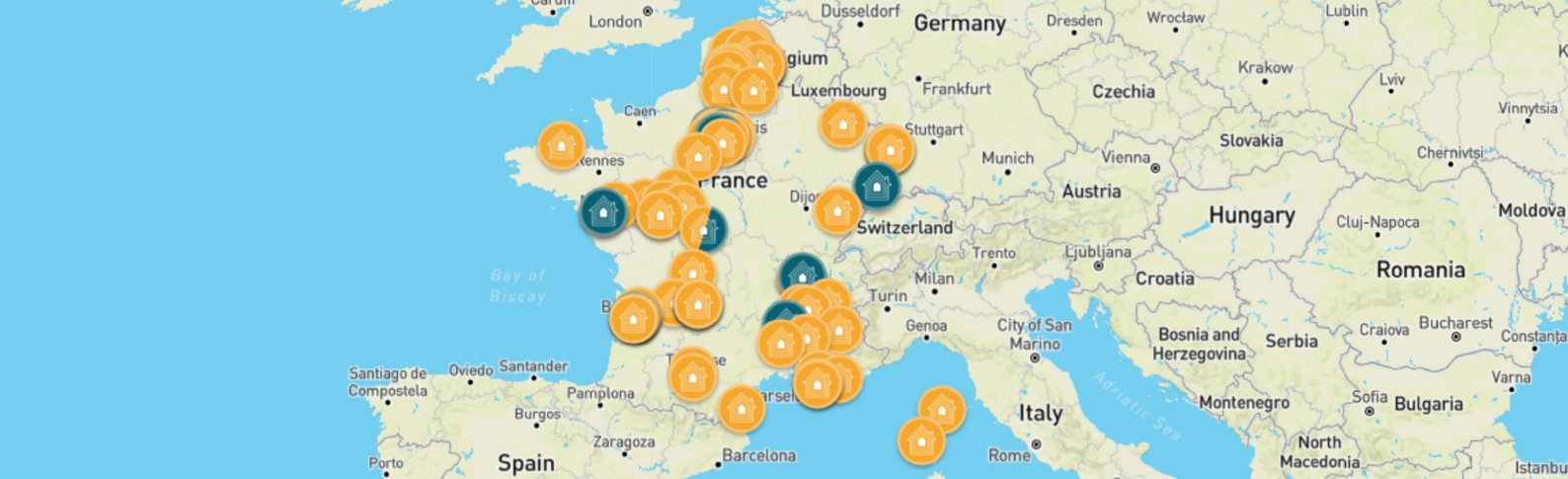
Témoignage de Madame M. :

« Avec mon conjoint nous sommes propriétaires d'un bien ancien dans un village d'Ardèche. Nous cherchions à acheter pour moins de 100 000 euros en nous disant que nous allions rénover. Depuis cinq ans nous vivons dans deux pièces car cette maison nécessite beaucoup de travaux : d'abord le toit, qui prend l'eau quand il pleut, mais aussi les fenêtres. Il faut refaire toute l'électricité, installer la VMC. Au total les travaux s'élèvent à environ 60 000 euros dont nous espérons pouvoir obtenir le financement de la moitié. Accompagnés par Soliha nous avons déposé un dossier à l'Anah pour bénéficier de MaPrimRénov' Sérénité et de MaPrimRénov', mais cela n'en finit pas. Ici les artisans ne sont pas nombreux, pas forcément à l'aise avec la rédaction des devis ni labellisés. Même avec l'accompagnement de Soliha on constate qu'il faut être initié pour constituer et suivre son dossier, et aussi très familier de l'informatique car de nombreuses démarches se font exclusivement en ligne. On se dit d'ailleurs qu'une partie de la population doit renoncer à faire les travaux tant les démarches sont compliquées.»

Témoignage de Monsieur et Madame C. :

Le petit logement de 40 m² que M. et Mme C. habitent avec leurs trois enfants à Dreux était en très mauvais état. Mal isolé, des fenêtres à simple vitrage, il prenait l'eau au point de faire disjoncter le compteur, générant des factures d'électricité exorbitantes : des travaux s'imposaient d'urgence. Sans l'intervention de la Maison de l'Habitat du Pays de Dreux et d'une chargée de visite Slime, le propriétaire aurait continué de fermer les yeux sur leurs conditions de vie. Il a été rappelé plusieurs fois à ses obligations et a fini par se mettre en conformité.





DES ÉVÉNEMENTS À TRAVERS TOUTE LA FRANCE, ET NOTAMMENT...

Soirée de la Précarité énergétique

Mardi 12 novembre - de 16h30 à 20h30
Académie du Climat - 2, place Baudoyer, 75004 Paris

Le mardi 12 novembre, rendez-vous à l'Académie du climat à l'occasion de la Journée contre la précarité énergétique ! L'occasion de mieux comprendre cette forme de mal-logement et ses enjeux, de faire le bilan des politiques publiques mises en place et de dégager des pistes d'actions pour lutter ensemble contre ce fléau.



De 18h30 à 20h30 :

- /// Une performance de la photographe Stéphanie Lacombe autour de sa série "En résistance contre le froid"
- /// Une table-ronde "Où en sommes-nous de la lutte contre la précarité énergétique ?" avec Lionel Causse, député Ensemble des Landes (2e circo); Fatouma Camara, vice-présidente de Justice Ensemble - ex Alliance Citoyenne; Alma Dufour, députée LFI / NFP de la Seine-Maritime (4e circo); Dan Lert, Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie; animée par Manuel Domergue, directeur des Études de la Fondation Abbé Pierre.
- /// Mon logement et MOI, un outil pédagogique et ludique sur l'utilisation du logement par Soliha
- /// Des stands de l'ADIL, de l'Agence Parisienne du Climat et des Compagnons Bâtitisseurs sur l'accès aux droits et le repérage de la précarité énergétique
- /// Une balade thermique par l'Agence Parisienne du Climat
- /// Une exposition de la BD de Mikankey, réalisée avec Mâtin Quel Journal !
- /// Une exposition de la BD du programme Slime

De 16h30 à 18h30 :

- /// Des fresques de la précarité énergétique et des ateliers autodiag par Stop à l'exclusion énergétique

Un événement organisé par la Journée contre la précarité énergétique, gratuit et ouvert au public sur inscription. [En savoir plus](#)

3ème rencontre du réseau des acteurs luttant contre la précarité énergétique

Mardi 12 novembre 2024 - de 8h30 à 12h30
14, avenue Tony Garnier, 69007 Lyon

Un évènement organisé par la Métropole du Grand Lyon avec les acteurs de la lutte contre la précarité contre la précarité énergétique sur le territoire.

[En savoir plus](#)

Habitat Sain, Santé Assurée : sensibilisation pour un bien-être

Mardi 12 novembre 2024 - de 10h à 16h
Place Bernard Cadenat, 13003 Marseille

Un événement à destination des habitants et des professionnels de santé : ateliers sur le saturnisme, la précarité énergétique, l'intoxication au monoxyde de carbone.

[En savoir plus](#)

La précarité énergétique étudiante

Mardi 12 novembre 2024 - de 19h à 20h
Sur Twitch

Animée par Alter Alsace Énergies, une association qui œuvre depuis 1980 pour une Alsace à énergie 100% renouvelable, cette émission sur Twitch plongera dans les défis quotidiens auxquels font face des milliers d'étudiants en France, vivant dans des logements mal isolés et confrontés à des coûts énergétiques élevés.

[En savoir plus](#)

Sensibilisation des élus à la précarité énergétique

Mardi 12 novembre 2024 - de 9h à 17h
2, bis rue du Collège, 37500 Chinon

Une journée organisée par le SIEIL 37, syndicat qui développe et renforce les réseaux de distribution publique d'électricité des 271 communes du département (à l'exception de Tours). Au programme : visite du logement pédagogique, conférence « Comment orienter et mobiliser les collectivités territoriales ? », présentation du programme Slime et du chèque énergie.

[En savoir plus](#)

Fresque de la précarité énergétique

Mardi 12 novembre 2024 - de 14h à 17h
4, place St Brice - Résidence St Martin au Val - 28000 Chartres

Initiée par Habitat et Humanisme 28, la Fresque de la précarité énergétique est un atelier collaboratif, à la fois jeu de société et carte mentale, qui permet, en 1h30, de comprendre et ressentir les enjeux liés à ce fléau qui touche des millions de Français.

[En savoir plus](#)

Conférence gesticulée burlesque « Mon histoire populaire de l'énergie »

Vendredi 15 novembre 2024 - de 18h30 à 20h30
Salle des fêtes d'Hermaville - 62690 Hermaville

Entre luttes populaires en lien avec le secteur énergétique et jonglerie, le public sera amené à se questionner sur la notion de sobriété énergétique, organisé par la Communauté des Communes de Campagnes de l'Artois.

[En savoir plus](#)

23 ORGANISATEURS ET UN NOUVEAU COMITÉ DE SOUTIEN



Rassemblant plus de 1000 adhérents (communes, intercommunalités, départements, régions, entreprises, associations, fédérations professionnelles), **AMORCE** constitue le premier réseau national de collectivités territoriales et d'acteurs locaux engagés dans la transition écologique.

[En savoir plus](#)



Dorémi est une entreprise solidaire qui travaille à rendre accessible la rénovation complète et performante des maisons. Elle agit en lien étroit avec les collectivités et le réseau FAIRE en les formant à la dynamique pour qu'ils accompagnent les propriétaires dans leur projet.

[En savoir plus](#)



Le **réseau Cler** est une association nationale qui rassemble près de 300 structures de professionnels, engagées dans la mise en œuvre d'une transition énergétique juste et ambitieuse. Son ambition : accélérer la transition énergétique à l'échelle locale, nationale et européenne. Depuis 2013, le réseau Cler pilote le programme Slime, un dispositif clé pour agir concrètement contre la précarité énergétique qui est financé par les CEE (certificats d'économie d'énergie). Mis en œuvre par les collectivités locales, il vise à faciliter le repérage et l'accompagnement sur tout le territoire, des ménages confrontés à la précarité énergétique ainsi qu'à d'importantes difficultés financières.

[En savoir plus](#)



Depuis plus de 60 ans, **les Compagnons Bâtisseurs** accompagnent les personnes les plus fragiles dans la rénovation ou la construction de leur logement, en proposant des solutions concrètes autour de l'amélioration de l'habitat par l'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA).

[En savoir plus](#)



énergie solidaire

Énergie Solidaire est un Fonds de dotation qui contribue à la lutte contre la précarité énergétique en collectant des dons auprès des consommateurs et producteurs d'énergie, afin de soutenir les associations qui luttent sur le terrain auprès des ménages en situation de précarité énergétique.

[En savoir plus](#)



La **Fondation Abbé Pierre** lutte depuis plus de 30 ans pour que toute personne ait accès à un logement digne et décent, sans condition. Elle accueille des personnes sans-abri, finance des projets de lutte contre la pauvreté et met tout en œuvre pour peser sur le débat public en interpellant les acteurs politiques pour éradiquer les fléaux du mal-logement et de la grande exclusion.

[En savoir plus](#)



Créée en 1934, la **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies** (FNCCR) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics. Elle regroupe à la fois des collectivités qui délèguent les services publics à des entreprises et d'autres qui gèrent elles-mêmes ces services (régies, SEM, coopératives d'usagers...).

[En savoir plus](#)



Créé en 1976, le **GERES** est une ONG de développement qui œuvre, en Afrique et en Asie à l'amélioration des conditions de vie et qui lutte contre les changements climatiques et leurs impacts.

[En savoir plus](#)

GREENPEACE

Greenpeace est une organisation internationale qui agit selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement et la biodiversité et promouvoir la paix. Elle concentre son action sur les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre ainsi que sur la protection des écosystèmes qui agissent comme des puits de carbone.

[En savoir plus](#)



Depuis plus de 35 ans, pour répondre à l'exclusion et l'isolement des personnes en difficulté, **Habitat et Humanisme** agit en faveur du logement, de l'insertion et de la recréation de liens sociaux.

[En savoir plus](#)



Hope Chaire d'Excellence, créée par la Fondation Grenoble INP et ses partenaires, développe un travail collaboratif technique, sociologique et organisationnel entre

universitaires, acteurs économiques, industriels, publics et privés, autour des enjeux liés à la précarité.

[En savoir plus](#)



L'**Association négaWatt** est née en 2001 de la volonté d'un collectif d'experts indépendants praticiens de l'énergie de promouvoir un système énergétique plus soutenable.

[En savoir plus](#)



Créé en mars 2011, l'**Observatoire National de la Précarité Énergétique** est un outil de référence sur la précarité énergétique, de suivi et d'analyse du phénomène et des dispositifs existants visant à apporter des éléments d'aide à la décision aux services de l'Etat, de ses agences, des collectivités territoriales, des fournisseurs d'énergie et de l'ensemble des associations et des professionnels œuvrant dans le domaine.

[En savoir plus](#)



Lancé en janvier 2009, le **Plan Bâtiment Durable** fédère des acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur.

[En savoir plus](#)



Animé par le réseau Cler le réseau **RAPPEL** mobilise depuis 2007 les acteurs autour de la prise en compte du phénomène de la précarité énergétique. Son but est de mettre en relation et d'aider les structures qui cherchent à apporter des solutions préventives et curatives durables à la précarité énergétique.

[En savoir plus](#)



Rénovons

Débutée en 2016, l'initiative « **Rénovons !** » est une vaste alliance regroupant les forces vives de la société civile en France, au sens large, engagées en faveur de l'efficacité énergétique grâce à la rénovation énergétique des logements.

[En savoir plus](#)



Porté par Ile-de-France Energies, le nouveau programme de rénovation énergétique des copropriétés « **Rénovons collectif** » regroupe 51 collectivités, présentes sur tout le territoire national, qui s'engagent dans un projet ambitieux au service de la lutte contre le réchauffement climatique.

[En savoir plus](#)



Le **réseau Action Climat** lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle internationale à l'échelle locale. Il est le représentant français du Climate Action Network International (CAN-I), réseau mondial de plus de 1 300 ONG.

[En savoir plus](#)



Réseau Éco Habitat agit pour l'amélioration thermique de l'habitat. Sa mission est de faciliter toutes les démarches auprès des familles qu'il accompagne, en préconisant des solutions techniques et financières qui permettront de faire aboutir leur projet de rénovation et de faire des économies d'énergie.

[En savoir plus](#)



Au **Secours Catholique-Caritas France**, près de 59 000 bénévoles et 900 salariés agissent contre la pauvreté et en faveur de la solidarité, en France et dans le monde.

[En savoir plus](#)



SOLIHA, Solidaires pour l'Habitat, est le premier acteur associatif national de l'habitat privé à vocation sociale. Ses associations sont toutes agréées « service social d'intérêt général » par l'État pour leurs activités en faveur des personnes défavorisées.

[En savoir plus](#)



STOP Exclusion Énergétique est un collectif multi-acteurs de 60 membres et partenaires qui lutte contre la grande précarité énergétique.

[En savoir plus](#)



Depuis plus de 70 ans **l'UNIOPSS** défend et valorise le secteur non lucratif de solidarité. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations sanitaires et sociales, acteurs dynamiques et novateurs engagés au service des personnes vulnérables et fragiles (personnes âgées, personnes malades, en situation de handicap, de précarité, jeunes en difficulté).

[En savoir plus](#)

Le comité de soutien

Le comité de soutien à la Journée contre la précarité énergétique, crée en 2024 et destiné à s'étoffer d'année en année, est constitué d'organisations et de collectivités extérieures au comité de pilotage mais engagées officiellement dans l'initiative et dans la lutte contre la précarité énergétique.



PARCE QU'UN LOGEMENT
NE DEVRAIT PAS RENDRE MALADE

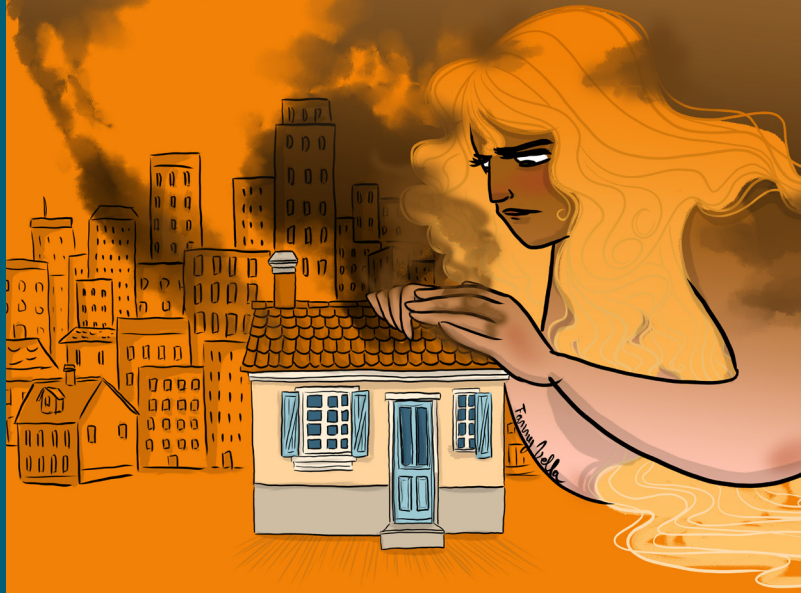


Le 12 novembre 2024, mobilisons-nous
ensemble contre la précarité énergétique

12 NOV JOURNÉE
2024 CONTRE LA
PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE



PARCE QUE LA RÉNOVATION
DES LOGEMENTS EST UNE
NÉCESSITÉ ÉCOLOGIQUE.



Le 12 novembre 2024, mobilisons-nous
ensemble contre la précarité énergétique

12 NOV JOURNÉE
2024 CONTRE LA
PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE



PERSONNE
me DEVRAIT
CHOISIR



ENTRE
MANGER
ou se
CHAUFFER



Le 12 novembre, mobilisons nous
ensemble contre la précarité énergétique

12 NOV JOURNÉE
2024 CONTRE LA
PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE



Parce qu'il est INDIGNE
d'avoir



Le 12 Novembre, mobilisons nous ensemble
contre la précarité énergétique

12 NOV JOURNÉE
2024 CONTRE LA
PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE



Blauette